

Dispositifs de formations linguistiques/savoirs et compétences de base en Haute-Savoie

Etat – Région – Conseil Départemental

2017

!!Avant de prescrire, vérifier si vous avez l'habilitation pour le faire (voir rubrique prescription)

Ce document se trouve sur la cartographie régionale des CRI Auvergne-Rhône-Alpes

Page CRIA 74

www.parlera.fr

	PCP Programmation Compétences Premières	Formation linguistique de l'OFII CIR (Contrat d'Intégration Républicaine)	Ateliers linguistiques	Ateliers Socio-Linguistiques ASL – Action d'intégration et d'autonomie
Public cible	<p>-Tout demandeur d'emploi, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les salariés à temps partiel ne leur ouvrant pas de droits suffisants aux outils de professionnalisation des salariés -Les personnes en emploi d'avenir ou en SIAE, sous réserve que l'employeur rémunère le salarié pendant la formation -Les personnes sous-main de justice. <p>Relevant d'un niveau VI, Vbis ou V</p>	<p>Etrangers en situation régulière, ayant vocation à résider durablement en France, signataire du Contrat d'Intégration Républicaine CIR. Primo-arrivant de + de 16 ans, hors Union européenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atteindre le niveau A1 (oral et écrit) • Atteindre le niveau A2 (oral et écrit) • Atteindre le niveau B1 oral 	<p>Allocataire du Revenu de Solidarité Active RSA en difficulté par rapport à la langue française.</p>	<p>Personne adulte de toutes les nationalités dont les besoins repérés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture et la participation à des espaces de vie locale - La communication et l'apprentissage de la langue française.
<p>Pré requis :</p> <p>Cursus 1 : Publics relevant du degré 1 et 2 du cadre de référence de l'ANLCI (Illettrisme) Possibilité d'accès aux publics ayant atteint un niveau minimum A2 à l'oral et A1.1 à l'écrit du CECRL</p> <p>Cursus 2 : Publics relevant des degrés 2, 3 et 4 du cadre de référence de l'ANLCI Publics FLE se situant au niveau A1.1 à l'oral du CECRL Possibilité d'accès à titre exceptionnel aux publics peu ou pas scolarisés dans leur pays d'origine mais familiarisés avec l'oral et l'écrit lors de précédentes formations</p> <p>*Typologie</p> <p>Cursus 3 : Publics relevant des degrés 3 et 4 du cadre de référence de l'ANLCI Possibilité d'accès aux publics ayant atteint le niveau minimum A2 à l'oral et à l'écrit du CECRL</p> <p>Cf. Glossaire, schéma synthétique des différents publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le niveau A1 : pas de pré requis • Pour le niveau A2 : niveau A1 • Pour le niveau B1 oral : niveau A2 <p>*Public relevant de l'alphabétisation, FLE</p>	<p>Capable de se faire comprendre oralement (<i>niveau A2 du CECRL</i>) et ne relevant pas du dispositif de l'OFII</p> <p>Public relevant de l'alphabétisation, FLE et illettrisme</p>	<p>Pas de prérequis</p> <p>*Public relevant de l'alphabétisation, FLE</p>	

	PCP Programmation Compétences Premières	Formation linguistique de l'OFII CIR (Contrat d'Intégration Républicaine)	Ateliers linguistiques	Ateliers Socio-Linguistiques ASL – Action d'intégration et d'autonomie
Objectifs et Contenu	<p>Acquérir /actualiser les savoirs fondamentaux nécessaires à une insertion professionnelle réussie</p> <p>3 cursus :</p> <p>C1 : Compétences premières et démarche d'insertion sociale et professionnelle</p> <p>C2 : Compétences premières et construction de projet professionnel</p> <p>C3 : Compétences premières et préparation à la qualification et à l'emploi.</p> <p>Période (s) d'Application en Milieu Professionnel PAMP</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ C1 et C3 : pas de PAMP ➤ C2 : en fonction des besoins des stagiaires, jusqu'à 35 heures 	<p>Apprendre le français en vue d'accéder à l'autonomie, par la découverte et l'appropriation de l'environnement social et des règles de vie en France</p> <p>Apprendre les usages et les valeurs de la république française.</p> <p>-Atteindre le niveau A1 du cadre du CECRL</p> <p><i>200h : personnes présentant de forts freins à l'apprentissage</i> <i>100h : moindres freins à l'apprentissage</i> <i>50h : niveau proche de celui à atteindre (sans frein d'apprentissage ou proche DELF A1)</i></p> <p>-Atteindre le niveau A2 du cadre du CECRL <i>100 heures</i></p> <p>-Atteindre le niveau B1 oral du cadre du CECRL <i>50 heures</i></p>	<p>Développer les compétences de langue française parlée et écrite</p> <p>Consolider le projet d'insertion sociale</p> <p>Favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi.</p>	<p>-Favoriser le développement des compétences sociales, culturelles et professionnelles</p> <p>-Favoriser l'autonomie personnelle et citoyenne des publics</p> <p>Par l'apprentissage de la langue française et la connaissance de l'environnement social, culturel, éducatif et économique</p>
Durée de l'action et modalités	<p>Entrées et sorties permanentes ou dates fixes</p> <p>C1 : 40 à 300h renouvelables 18h hebdomadaires maximum</p> <p>C2 : 40 à 450h en centre + PAMP 20 à 30h hebdomadaires maximum</p> <p>C3 : 40 à 300h renouvelables 18h hebdomadaires maximum</p>	<p>Entrées réparties sur l'année</p> <p>Rythme hebdomadaire de formation :</p> <p>Intensif : 21h /semi-intensif 10 à 20h ou extensif 5 à 10h</p>	<p>Entrées réparties sur l'année ou de date à date.</p> <p>Parcours long : 132 heures Parcours court : 72 heures</p> <p>2 ateliers de 3 heures/semaine minimum – Annecy, Annemasse, Thonon les Bains 3h30 – Bonneville, Cluses, Sallanches.</p>	<p>Entrées et sorties permanentes ou dates fixes</p> <p>Durée de l'action, rythme hebdomadaire variables, en fonction des structures</p>
Statut	<p>Cursus 1 et 3 : Stagiaire de la formation professionnelle, formation non rémunérée</p> <p>Cursus 2 : Stagiaire de la formation professionnelle, formation rémunérée</p>	<p>Formation non rémunérée</p>	<p>Formation non rémunérée Maintien du statut initial</p>	<p>Formation non rémunérée</p>

	PCP Programmation Compétences Premières	Formation linguistique de l'OFII CIR (Contrat d'Intégration Républicaine)	Ateliers linguistiques	Ateliers Socio-Linguistiques ASL – Action d'intégration et d'autonomie
Lieux de Formation	Annecy, Rumilly, <i>Faverge</i> , Annemasse, Bonneville, Cluses, Thonon, Sallanches, <i>St Julien en Genevois</i>	Annecy - Seynod, Rumilly, Annemasse, Gaillard, Saint Julien en Genevois, Bonneville, Cluses, Thonon les Bains (attention pour le A2 et B1 oral se renseigner au niveau local – rubrique contact)	Annecy, Bonneville, Cluses, sallanches Annemasse, Thonon les Bains	Annecy commune nouvelle, Annemasse , Cluses, Faverge, Gaillard , Marnaz, La Roche sur Foron, Rumilly, Sallanches, Scionzier, Thonon les Bains.
Contact	<p>Lot 33 : Annecien Usse et Bornes - Albanais : Titulaire : IFRA membres du groupement : AFPA, GRETA LAC Tél : 04 50 10 03 76</p> <p>Lot 34 : Faucigny Pays du Mt Blanc : Titulaire : GRETA Arve Faucigny membres du groupement : CFPPA, IFRA Tél : 04 50 25 15 15</p> <p>Lot 35 : Genevois -Haut Savoyard: Titulaire : GRETA LAC membres du groupement : IFRA Tél : 04 50 43 91 81</p> <p>Lot 35 : Chablais : Titulaire : IFRA membres du groupement : GRETA LAC et Ladapt Tél: 04 50 71 03 21</p>	<p>Parcours A1 et A2 : IFRA mandataire 74600 Seynod Tél : 04 50 10 03 76</p> <p>Informations pratiques :</p> <p>Frate Formation Conseil : Annecy/Annemasse/St Julien en Genevois Tél : 04 76 40 48 48</p> <p>IFRA Annecy/Seynod/Rumilly/Thonon les Bains/Gaillard/ Bonneville/Cluses Tél : 04 76 40 48 48</p> <p>Parcours A2 : IFRA contact local = ifra.v.chaffanjon@orange.fr</p> <p>Parcours B1 oral : Réseau des GRETA : contact local – virginie.naro@ac-grenoble.fr</p>	<p>GRETA LAC : Agence Annecy Coordinatrice : claire dasylva : 04 50 10 00 10 claire.dasylva-coulange@ac-grenoble.fr</p> <p>GRETA LAC Agence d'Annemasse : Coordinatrice Catherine Longo 04 50 43 91 81 catherine.longo@ac-grenoble.fr</p> <p>GRETA LAC Agence de Thonon les Bains : Coordinatrice : Rachel lamour 04 50 70 04 57 rachel.lamour@ac-grenoble.fr</p> <p>GRETA Arve Faucigny : 04 50 25 15 15</p>	<p>Coordonnées des structures :</p> <p>Se renseigner sur la cartographie des actions Rhône-Alpes :</p> <p>www.parlera.fr</p> <p>Fiches des actions à télécharger Ou cria74@maison-emploi.com</p> <p>Tél : 06 76 21 74 76</p>
Prescription	<p>Obligatoire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle Emploi • Missions locales • Cap Emploi • CIDFF <p>Prescription : via PROSPER</p>	<p>Parcours A1 : Obligatoire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OFII <p>Parcours A2 : Site de pré-inscription : www.ifra-formation-linguistique.fr</p> <p>Parcours B1 oral : Site de pré-inscription : www.forpro-creteil.org/dispositif-b1/</p>	<p>Prescription obligatoire par : Le Conseil Départemental 74</p> <p>(réfèrent social et/ou ATI Attaché(e) territorial (e) Insertion)</p>	<p>Accès libre pour la plupart des actions, inscription auprès de la structure porteuse Se renseigner sur le site www.parlera.fr : rubrique ASL 74</p>
Financier	Région Auvergne-Rhône Alpes	Office Français d'Immigration et d'Intégration OFII	Conseil Départemental 74	Direction Départementale Cohésion Sociale DDSC/ Conseil Départemental Haute Savoie/CG 74